

CIPRA – Direction Infrastructures Critiques et Analyse des risques

La Direction Infrastructures Critiques et Analyse des risques (Critical Infrastructure protection and Risk Analysis – CIPRA) est responsable de la protection des services vitaux de notre pays et analyse les risques nationaux en Belgique. Elle constitue le point central d'une large coordination multidisciplinaire pour l'accomplissement de ces missions cruciales pour le bon fonctionnement de notre société.

Infrastructures critiques

La Direction CIPRA est en charge de la politique globale de **sécurisation** et de **protection des services vitaux** en Belgique, des infrastructures critiques et des opérateurs de services essentiels. Elle coordonne le processus d'identification de ces infrastructures et opérateurs et **l'élaboration des cadres juridiques** relatifs à cette compétence. Pour accomplir ses missions, la Direction CIPRA collabore étroitement avec les autorités sectorielles (IBPT, SPF Mobilité et Transports,...), la police intégrée, le Centre pour la Cybersécurité Belgique, l'Organe de Coordination pour l'Analyse de la Menace (OCAM) et les services de renseignement. Elle constitue le point de contact national et international dans cette matière.

Analyse des risques

La deuxième mission de la Direction CIPRA concerne **l'analyse nationale des risques**. Afin d'identifier et d'analyser les risques dans notre pays, elle collabore avec un réseau étendu d'experts de plus de 40 services publics différents. L'analyse des risques est l'amorce du **cycle de gestion des risques** qui contribue à accroître la **résilience des citoyens et des autorités**. La méthodologie de l'évaluation belge des risques nationaux, qui a été mise en œuvre en 2018, définit les **risques prioritaires** pour la période 2018-2023 et ce, en se basant sur différents critères. Une attention particulière est accordée aux risques dont on prévoit qu'ils prennent de l'ampleur sous l'influence du changement climatique, aux risques transfrontaliers et aux impacts que les conséquences de certains risques peuvent avoir sur les services vitaux. La Direction CIPRA analyse également les risques à haut impact et faible probabilité. Outre l'analyse des risques nationaux, elle effectue également des **analyses ad hoc** pour des risques spécifiques liés à l'actualité et qui méritent d'être identifiés et examinés en profondeur.

Cyber-risque

La Direction CIPRA accorde **une attention particulière** au risque multisectoriel et transversal que constitue **le cyber-risque**. Ce risque est en effet particulièrement prégnant depuis le début des années 2000 et augmente massivement et de manière continue depuis 2010, ce qui devrait se poursuivre au cours des décennies à venir. Ce phénomène s'observe tant au niveau national qu'au niveau international, et fait l'objet d'une attention prioritaire élevée pour l'UE et l'OTAN.

Des questions ? Vous pouvez nous contacter via centredecrise@ibz.fgov.be

